



DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

**Le stationnement sera strictement
interdit sur l'avenue de Gravelle,
à Charenton-le-Pont,
du samedi 20 au mardi 30 juillet inclus,
par arrêté préfectoral.**

**Tout véhicule en infraction sera
systématiquement mis en fourrière
par les services de la Préfecture de
Police ou de la Police municipale.**

**NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE
COMPRÉHENSION ET DE VOTRE COOPÉRATION.**